



Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC

Rôle triennal d'évaluation

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, CET AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Gervais devant être en vigueur durant les exercices financiers 2023, 2024 et 2025 a été déposé au bureau de la municipalité, 150, rue Principale, le 27 septembre 2022.

QUE toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité, aux heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 et 74.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale, AVIS est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ces rôles, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des articles 174 et 174.2 de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- * être déposée avant le 1^{er} mai 2023;
- * être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Bellechasse
100, Mgr Bilodeau
Saint-Lazare (Québec) G0R 3J0
- * être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la MRC de Bellechasse et à ceux des municipalités concernées; et
- * être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 80-97 de la MRC de Bellechasse et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Fait à Saint-Gervais, le 7 octobre 2022.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Saint-Gervais

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gervais, certifie par la présente, que j'ai affiché le présent avis public ci-dessus au bureau municipal sis 150, rue Principale et sur le site Internet de la Municipalité en date du 7 octobre 2022 et en le faisant publier le 25 octobre dans le journal LA VOIX DU SUD.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour d'octobre 2022.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

